

Cahier des charges

Recherche-action portant sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre de repérage et de remobilisation » (O2R), issu de la Loi Plein Emploi

2025 - 2026

Offre à renvoyer par mail à :

- Coline DERREY-FAVRE : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org
- Margaux SCHWINDT : margaux.schwindt@federationsolidarite.org
- Rémi BOURA : remi.boura@federationsolidarite.org

Date limite de retour des offres : **31 janvier 2025**

1. Présentation de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.

Ces structures représentent environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social... Ils gèrent aussi en propre directement des places d'hébergements, des logements, des services de soins et des activités d'économie sociale et solidaire avec réalisées par des salariés en insertion.

La Fédération a été créée en 1956, et est aujourd'hui composée d'une tête de réseau et de 13 Fédérations régionales indépendantes. Les Fédérations régionales animent le réseau des adhérents et les représentent au niveau territorial.

La Fédération agit sur trois axes principaux :

- Représenter et défendre des positionnements communs

En se mobilisant par un plaidoyer en faveur de la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits fondamentaux des personnes, de la citoyenneté et du retour à l'autonomie. La Fédération fait partie de collectifs associatifs (lien vers page partenaires), elle peut donc organiser seule ou avec ses partenaires des manifestations citoyennes et des temps de mobilisation sur tous ses sujets d'expertise. Elle contribue également à l'élaboration des politiques publiques, en proposant aux pouvoirs publics des solutions issues de l'expérience, des besoins et des idées de ses adhérents.

- Accompagner et appuyer son réseau

En produisant des analyses, des études et expertises mais aussi en proposant des journées de rencontres et d'échanges et des formations et des outils méthodologiques à destination des professionnels et des bénévoles de l'intervention sociale.

- Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale

Comme SEVE Emploi, un programme de lutte contre le chômage de longue durée ou Respirations qui favorise l'accès des enfants et des familles sans domicile aux pratiques artistiques, de loisirs ainsi qu'à la culture scientifique. Cette mission contribue à l'amélioration des solutions proposées aux personnes en précarité, par des actions ambitieuses et innovantes de formations ou de créations de partenariats.

2. Présentation de la recherche-action

✓ Contexte de la demande

La Fédération des acteurs de la solidarité observe depuis de nombreuses années la nécessité d'un accompagnement adapté pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour répondre aux besoins d'accompagnement de ce public, plusieurs dispositifs expérimentaux, financés par l'Etat, se sont développés à l'échelle nationale ces dernières années :

- le contrat d'engagement jeune, volet jeune en rupture pour les jeunes éloigné.e.s de l'emploi (CEJ JR)
- les Plans d'Investissements dans les Compétences (PIC) 100% inclusion, Repérage des invisibles et Intégration professionnelle des réfugiés

La Fédération des acteurs de la solidarité s'est pleinement engagée dans le suivi de la mise en œuvre de ces dispositifs, et en particulier concernant le CEJ JR, sur lequel elle a mené de janvier 2023 à décembre 2024 une recherche action portant sur son déploiement, son impact sur les coopérations territoriales, les pratiques professionnelles et sur les parcours des jeunes qui en bénéficiaient.

Dans la continuité des différentes expérimentations du PIC, l'Etat a mis en évidence la nécessité de pérenniser ce type d'offre contribuant à la définition de la nouvelle offre prévue aux articles L. 5316-1 et suivants du Code du travail, issus de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Ainsi, la loi reconnaît une nouvelle catégorie d'opérateurs chargés du repérage, de la remobilisation et de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Cette nouvelle offre, dite « offre de repérage et de remobilisation » (O2R) doit être complémentaire de celle du réseau pour l'emploi (notamment celle des organismes référents que sont France Travail, les conseils départementaux, les réseaux des missions locales et Cap emploi).

Les missions dont ces opérateurs auront la charge auprès de ces publics permettront :

- De repérer et remobiliser les publics dans une logique de rattachement aux dispositifs de droit commun ;
- D'accompagner les publics vers le retour à l'emploi ou la formation en levant les freins sociaux et en mobilisant les activités, ressources et partenaires utiles et en répondant à leurs besoins spécifiques, dans une logique de co-accompagnement avec le réseau pour l'emploi.

L'année 2024 est une année de transition avec l'exécution des conventions de l'appel à projets (AAP) du PIC, du CEJ Jeunes en rupture et la mise en œuvre progressive de l'offre de repérage et de remobilisation (O2R).

(extrait de l'instruction DGEFP du 30 juillet 2024)

Pour plus d'informations sur la recherche action de la FAS sur les Appels à Manifestation d'Intérêt « O2R » et le CEJ JR :

- <https://travail-emploi.gouv.fr/reperer-et-remobiliser-les-publics-eloignes-de-lemploi-appel-manifestation-dinteret>
- [Article de la FAS sur la parution des Appels à Manifestation d'Intérêt O2R](#)
- [Rapport intermédiaire de la recherche action sur le CEJ JR](#)

✓ Enjeux et objectifs de la recherche-action

Dans le cadre de l'axe 3 « Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives » ainsi que de l'axe 5 « Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses » de son projet fédéral, la Fédération des acteurs de la solidarité souhaite consacrer une recherche-action sur les projets mis en œuvre dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt O2R.

L'ambition de la FAS au travers cette recherche-action est de produire une analyse des projets mis en œuvre dans le cadre de cette offre, d'analyser la poursuite ou non des projets CEJ JR ou PIC afin d'en identifier les évolutions, leurs effets sur le public et les parties prenantes, d'en identifier les leviers et les freins et d'analyser l'impact qu'a l'inscription dans la loi de cette offre de repérage et de remobilisation.

Trois axes d'analyse seront privilégiés :

- Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations (membres des consortium, partenaires) ;
- Les pratiques professionnelles ;
- Les effets qualitatifs sur les personnes accompagnées (adhésion à l'accompagnement proposé, perception des modalités d'accompagnement, évolution du parcours, amélioration de la qualité de vie...).

En s'appuyant sur une démarche participative impliquant les parties prenantes à la mise en œuvre de l'AMI, cette recherche-action aura vocation à :

- analyser le déploiement et la mise en œuvre de l'AMI O2R sur les plans notamment organisationnels et opérationnels ;
- comprendre les manières dont les différents acteurs impliqués se saisissent de cet AMI et de l'impact de cet AMI dans les collaborations préexistantes, notamment dans le cadre des PIC et du CEJ JR (positives comme négatives) ;



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Cofinancé par
l'Union européenne

- analyser les modalités d'accompagnement du public cible (par qui, comment, à quelle fréquence etc.) ;
- examiner les effets des AMI sur le public et les parties prenantes, institutionnelles et associatives ;
- observer les types de partenariats noués dans le cadre de la mise en œuvre de cet AMI.

Les conclusions de la recherche-action devront permettre à la FAS de développer des actions d'accompagnement adaptées au sein de son réseau et d'alimenter ses travaux et contributions auprès des pouvoirs publics.

✓ **Méthodologie**

La méthodologie de la recherche-action est ouverte et non figée. Elle évolue en fonction des échanges avec les participants et les observations de chaque partie prenante. En ce sens, en coconstruisant avec les participants les hypothèses et en faisant évoluer la méthodologie pour y répondre, la recherche-action accompagne la mise en œuvre concrète et l'évolution d'actions.

La recherche-action s'inscrit néanmoins dans la démarche d'une enquête qualitative avec les outils classiques affiliés à cette approche, dont :

- observations participantes ;
- entretiens individuels, collectifs, semi-directifs ;
- discussions collectives ;
- analyses de documents.

✓ **Echantillonnage**

Dix* projets élaborés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « O2R » et auxquels participent nécessairement des adhérents de la FAS seront sélectionnés afin de faire l'objet d'une analyse, en fonction de divers critères de sélection (territoire, taille et composition du consortium, spécificité du projet etc.)

* susceptible d'évoluer en fonction du nombre de projets retenus

✓ **Calendrier de la recherche-action**

- Démarrage de la recherche-action : printemps – été 2025
- Fin de la recherche-action : décembre 2026

Le partenaire retenu devra impérativement participer à des réunions de suivi de la recherche-action, dont des réunions du comité de pilotage.

✓ Livrables attendus

Le partenaire scientifique devra remettre au comité de pilotage :

- un rapport intermédiaire à la fin du premier trimestre 2026 permettant de suivre l'avancement de la mission ;
- une note, en amont des discussions qui porteront sur le projet de loi de finances 2027 ;
- un rapport final fin 2026, en cohérence avec la fin des projets suivis, ainsi qu'une version synthétique.

Ces rapports devront contenir :

- une présentation du contexte de lancement des projets ;
- les objectifs de la démarche de recherche-action et la ou les problématiques principales retenues ;
- la description précise des actions réalisées ;
- les résultats obtenus et leur analyse ;
- les points de blocage ou difficultés ayant pu être rencontrés ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

La note sera une synthèse des apprentissages et des préconisations qui en découlent.

3. Modalités de candidature et de sélection

✓ Critères de sélection du prestataire qui réalisera la recherche-action :

- Qualité et précision de la réponse
- Composition et expérience de l'équipe
- Prix

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites. Un temps d'échange pourra être proposée si besoin.

✓ Documents à fournir

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des intervenants
- Une méthode, un contenu et un programme d'exécution
- Un calendrier prévisionnel
- D'éventuelles références de recherches-action similaires précédemment assurées par le prestataire
- Une proposition de prix détaillé, incluant les frais annexes

✓ Délais de réponse

La réponse, composée des pièces ci-dessus est à adresser **pour le 31 janvier 2025** à :

- Coline Derrey-Favre : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org
- Margaux Schwindt : margaux.schwindt@federationsolidarite.org
- Rémi Boura : remi.boura@federationsolidarite.org

Un comité de sélection se réunira en février pour sélectionner les prestataires de formation.

✓ Confidentialité

Le prestataire de cette mission est tenu contractuellement au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution de sa mission. Il s'engage à faire respecter ces stipulations par ses personnels, préposés éventuels sous-traitants et/ou conseils externes.

La diffusion des résultats de la recherche-action revient à la FAS.

Annexe : axes de travail de la recherche-action

Axes	Questions (liste non exhaustive)
<p style="text-align: center;">Axe 1 Déploiement du dispositif</p>	<p>Comment les projets « O2R » ont-ils été mis en œuvre ? Quels sont les effets de l' « O2R » sur les acteurs impliqués ? Pour les anciens porteurs PIC et CEJ JR, quelles poursuites ou non des partenariats et coopérations ? Quel est l'impact et la différence de l'inscription de cette offre dans la loi ? (par rapport aux AAP PIC et CEJ JR) Quelles sont les évolutions organisationnelles pour les structures porteuses de projet ? Quelles sont les spécificités territoriales observées dans l'organisation de cette offre et sa mise en œuvre ? Le dispositif atteint-il son public cible ? Comment les bénéficiaires ont-ils identifié le dispositif ? Dans quelle mesure cette offre répond-elle à ses objectifs ? Existe-t-il des freins à la bonne mise en place de cette offre ? Quelles sont les éventuelles pistes d'amélioration ?</p>

	<p>Quelle est la plus-value par rapport aux anciens dispositifs de repérage et de remobilisation ? Quels sont les avancées et/ou les reculs ?</p>
<p>Axe 2 Les pratiques professionnelles</p>	<p>Quelles sont les pratiques des acteurs impliqués dans cette offre ?</p> <p>Quel regard portent les professionnels sur cette offre (élaboration du projet, modalités de mise en œuvre, partenariats) ?</p> <p>Quels sont les besoins des structures porteuses de projets ?</p> <p>Quelles difficultés rencontrent-elles ?</p> <p>De quelles ressources bénéficient les structures porteuses de projets ? Comment ces ressources sont-elles investies par les structures porteuses de projets ?</p> <p>Comment les différents acteurs interagissent-ils entre eux ? Et avec d'autres acteurs hors consortium ? et avec les interlocuteurs Etat ?</p>
<p>Axe 3 Les effets de l'offre sur les bénéficiaires</p>	<p>Quel regard portent les personnes accompagnées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'offre de repérage et de remobilisation dans ses modalités d'accès et de mise en œuvre ? - Sur l'accompagnement proposé ? <p>Quel regard portent-ils sur la temporalité de l'accompagnement ?</p> <p>Quelles évolutions constatent les personnes sur leur parcours ?</p> <p>Sur leurs conditions de vie ? Sur leurs liens avec leur entourage et acteurs des sphères professionnels, privés ? Sur leur appréciation d'eux même ?</p>